

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 JUIN 2019 (18 HEURES 30)

SEANCE ORDINAIRE

CONVOCATION : 13 Juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 20 juin à 18 heures 30, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Claude PERIER, Maire.

Etaient présents : M. PERIER Claude, Mme LECONTE Marie-France, M. SAUVEY Jean, LEREBOURG Elisabeth, BUFFARD Christine, ROUCHERE Anne-Marie, M. JARDIN Rodolphe, ROTT Yannick, Mme GALMEL Isabelle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : M. LE BEC Arnaud.

Mme FERRAND Marie-Pierre qui donne procuration à Mme BUFFARD Christine.

Absent(s) : M. OGER Benoît, LEGER Jean-Luc, Mme LEVILLAIN Isabelle.

Madame GALMEL Isabelle a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. 2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 09

Procurations : 01

Votants : 10

Le compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

DEL20062019/021 DON A L'ASSOCIATION MANCHOISE POUR L'AIDE ET LA PROTECTION DES ANIMAUX (AMAPA).

Monsieur PERIER fait part à l'assemblée qu'il a été appelé le 30 Mai dernier pour un chien errant sur la commune. Souhaitant déposer ce chien au chenil, il a contacté le chenil communautaire d'Ouille, sans réponse de leur part, même chose pour le chenil communautaire de Saint Malo de la Lande. Du coup, il s'est retourné vers le chenil de Cambernon, qui a recueilli le chien. Le chenil de Cambernon accueille toutes sortes de chiens. Un courrier sera adressé à la Communauté Coutances Mer et Bocage leur faisant part de cet incident et demandant la procédure à appliquer pour l'accueil d'un animal au chenil. Le conseil municipal décide de prendre la délibération suivante pour le versement d'un don exceptionnel à l'association AMAPA en remerciement :

« Monsieur PERIER informe l'assemblée qu'il a été contraint de déposer un chien auprès de l'Association Manchoise pour l'Aide et la Protection des Animaux (AMAPA) le 30 Mai dernier.

Cette association, située à Cambernon accueille toutes sortes de chiens.

Le conseil municipal, après réflexion envisage le versement d'un don exceptionnel à cette association en remerciement du geste qu'elle a fait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De verser la somme de 100 € en don exceptionnel à l'association AMAPA. »

DEL20062019/022 ADHESION AU CDAS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

« M. le Maire informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 70-71) concernant l'action sociale des agents territoriaux. Cette action présente des actions mises en œuvre pour les événements familiaux, les enfants, les retraités, etc...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1°) d'adhérer au Comité Départemental d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales de la Manche (C.D.A.S) pour la totalité du personnel de la collectivité. La première cotisation, calculée au taux en vigueur défini par l'assemblée générale sera versée pour l'année 2019, le point de départ de l'adhésion étant fixé au 1er juin 2019.

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3°) d'inscrire des crédits suffisants au budget communal. »

Les délégués des élus sont : Monsieur SAUVEY en membre titulaire.
Madame LECONTE en membre suppléant.

DEBAT SUR L'URBANISME.

Monsieur SAUVEY prend la parole et annonce que le calendrier d'élaboration du PLUi se décomposera en 3 étapes :

- 1^{ère} étape jusqu'en Décembre 2019. Il s'agit de diagnostiquer l'état initial de l'environnement et la mise sur plan. Le cabinet Citadia Conseil a été recruté.
- 2^{ème} étape jusqu'en Mai 2020. Elaboration du PADD.
- 3^{ème} étape : 2020- 2021. Orientations d'Aménagement et de Programmation. Mise en place du règlement et du zonage.

Monsieur ROTT demande si le cabinet serait amené à se déplacer ? Si un travail avec les élus a lieu ?

Monsieur SAUVEY pourra lui donner plus de précisions après la réunion du 16 juillet 2019 qui se déroulera à Orval-sur-Sienne dont 2 représentants de la collectivité sont conviés.

Monsieur ROTT se demande si une rencontre aura lieu avec le conseil municipal ?

Monsieur PERIER lui répond qu'une réunion publique sera organisée.

Monsieur ROTT se questionne comment les élus vont avoir l'information sur le suivi du dossier.

Monsieur PERIER présente la réglementation de l'ancien POS.

Monsieur SAUVEY précise que l'étape étude de zonage va durer 2 années. Le document final devra être validé par le conseil municipal puis une enquête publique sera programmée. Chaque habitant pourra formuler ses observations auprès d'un commissaire-enquêteur qui tiendra des permanences en Mairie.

Monsieur PERIER précise qu'une réflexion doit être faite par le conseil municipal sur les souhaits de la commune pour les zones constructibles ainsi que le nombre d'habitants potentiel à venir.

Monsieur SAUVEY signale que le lotissement au-dessus de la « Croute Auger » apportera des habitations de plus.

Monsieur SAUVEY annonce que le PLUi sera décomposé uniquement en 4 zones : 1 zone agricole, 1 zone naturelle, 1 zone à urbaniser, 1 zone urbanisée.

QUESTIONS DIVERSES

- a. Monsieur PERIER donne réponse à une question qui avait été posée par Madame LEREBOURG par rapport à un besoin de glissières de sécurité au lieudit « Le Bois ». Monsieur PERIER l'informe que les glissières sont en commande et seront installées par l'agent technique.
- b. Monsieur PERIER donne lecture d'un mail de Madame LECHARTIER, directrice du RPI informant la municipalité que les classes de CM1 et CM2 pourraient être toutes les 2 scolarisées sur Bricqueville la Blouette à la rentrée 2019/2020. La répartition à la rentrée de septembre pourrait être d'environ 26 élèves. Une aide à la cantine pourrait être envisagée. Madame BUFFARD dit qu'il faudra se prononcer dès la répartition définitive établie. Le sujet sera évoqué lors du conseil d'école du 25 juin 2019.
- c. Madame LECONTE questionne Monsieur JARDIN sur le projet de rénovation du mur de l'école. Ce dernier lui répond que le mur sera rénové en septembre présentant un coût pour la Communauté Coutances Mer et Bocage d'un montant de 900 €. Dans ce cas, l'APE ne percevra pas de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La prochaine réunion de conseil municipal sera fixée soit le 29 août 2019 ou le 5 septembre 2019 à 20h.

Signent au registre MM. :

PERIER Claude

LECONTE Marie-France

SAUVEY Jean

JARDIN Rodolphe

BUFFARD Christine

FERRAND Marie-Pierre

ROTT Yannick

ROUCHERE Anne-Marie

LEREBOURG Elisabeth